



## DECISION DE LA PRESIDENTE

EN VERTU DES DELEGATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 13 OCTOBRE 2020

AFFICHAGE

Numéro	Objet	Décision
2021-DEC-71	Acquisition d'un véhicule électrique - aides financières - Saint-Manvieu-Norrey	<p>Art. 1 : Accorder une aide financière de 3 000 € à la commune de Saint-Manvieu-Norrey, pour l'achat d'un véhicule électrique, pour les besoins de la collectivité,</p> <p>Art. 2 : Imputer la dépense à l'article 65738 du budget principal du SDEC ÉNERGIE,</p> <p>Art. 3 : Mettre en œuvre cette décision et signer la convention de financement correspondante ainsi que l'ensemble des pièces, documents et actes s'y rapportant,</p> <p>Art. 4 : Insérer la présente décision au registre des délibérations et en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.</p>

Cette décision est consultable, sur demande auprès du service des Assemblées, pendant les horaires d'ouverture du Syndicat.



La Présidente du SDEC ÉNERGIE,

Catherine GOURNEY-LECONTE